



**« Territoire à énergie positive pour la croissance verte » :
l'Agglomération et Enedis « main dans la main »
pour un programme d'actions éco-responsables**

Etre un territoire exemplaire en matière de développement durable

Les bornes photovoltaïques de recharge pour véhicules électriques sont les premiers jalons d'une politique écologique portée par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ces dernières années.

Lauréate de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte », lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, l'Agglomération va bénéficier d'un soutien important pour lancer tout un programme d'actions.

Pour mener à bien ce programme, il était naturel d'engager un partenariat fort avec Enedis, gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'Electricité, qui en est la condition *sine qua none* de la mise en œuvre.

Michel Joubert, Président de la Communauté d'agglomération et Denis Cadon, Directeur Territorial d'Enedis, ont donc scellé un engagement fort ce vendredi 8 juillet, qui permet d'enclencher toute une série de projets pour réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments, diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans les transports, développer des énergies renouvelables, préserver la biodiversité, mais aussi la gestion durable des déchets, l'éducation à l'environnement et la participation citoyenne.

**La Communauté d'agglomération reconnue
« territoire à énergie positive pour la croissance verte »**

S'inscrivant dans une logique globale d'actions en faveur du développement durable, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte consacre le concept de territoire à énergie positive comme « un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant les besoins d'énergie au maximum ».

Suite à un appel à projets, la Communauté d'agglomération a été reconnue « territoire à énergie positive pour la croissance verte » pour sa politique volontariste en faveur de la transition énergétique.

Pour mettre en œuvre cette politique volontariste, la Communauté d'Agglomération qui a la compétence du développement économique attend des gestionnaires de réseaux une coopération renforcée pour l'accompagner dans les projets d'aménagement du territoire et d'accueil des projets générateurs d'emplois.

Un partenariat avec Enedis qui est engagée dans la transition énergétique

Avec 95 % des énergies renouvelables raccordées sur son réseau, (ERDF hier) Enedis aujourd'hui, est engagée dans la transition énergétique et est un partenaire des énergies renouvelables aux côtés des acteurs de la filière, notamment des collectivités locales. Enedis doit adapter régulièrement le réseau aux nouveaux types de consommation, tels que les véhicules électriques.

Enedis se veut enfin au cœur des enjeux d'innovation, qu'il s'agisse du déploiement des compteurs Linky ou de la quinzaine de démonstrateurs Smart-Grids qu'elle pilote.

Pour toutes ces raisons, Enedis s'inscrit pleinement dans la dynamique des territoires à énergie positive et souhaite ainsi accompagner les projets par une prise en compte des problématiques de réseaux.

Une convention qui se traduira par des actions concrètes

Enedis est un acteur incontournable des projets d'aménagement des territoires. C'est pourquoi elle souhaite renforcer sa coopération avec les collectivités locales pour disposer d'une vision anticipatrice sur les projets (aménagement de zones d'activité, nouveaux raccordements, ...) afin d'optimiser la réalisation des travaux et répondre au mieux aux attentes des porteurs de projets.

C'est dans cet esprit d'accompagnement des projets d'aménagement du territoire et d'optimisation des ressources énergétiques qu'Enedis accompagne la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Au travers de cette convention, la coopération se traduira par :

- Le développement des **zones d'activités** et l'accompagnement des projets ;
- L'élaboration du PCAET (*) - bilans des **consommations et productions électriques** ;
- Le développement de la **mobilité électrique** – conseil pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- L'accompagnement du **déploiement du très haut débit** dans le cadre du projet réalisé par l'opérateur retenu par la collectivité ;
- L'analyse de la **précarité énergétique**.